

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8 / Nombre de présents : 10 / Votes par procuration : 2

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 3 juillet 2025 :

Numéro	Objet de la délibération et résumé du contenu	Résultat du vote
D2025/037	<p><b>Budget annexe Eau et Assainissement : créances irrécouvrables et créances éteintes : admission en non-valeur par le comptable public</b></p> <p><i>Apurement d'une liste de petites créances (impayés sur factures entre 2015 et 2020) pour un montant total de 1 859,22 € TTC.</i></p> <p><i>Créances irrécouvrables (1663,73 € TTC) : l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable, l'action en recouvrement demeure possible si celui-ci revient à une situation le permettant.</i></p> <p><i>Créances éteintes (195,49 € TTC) : actions en recouvrement impossibles du fait d'une décision juridique extérieure définitive.</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/038	<p><b>Communauté de communes : fonds de concours pour travaux de voirie</b></p> <p><i>Reversement par la commune à la communauté de communes, sous forme d'un fonds de concours, d'un montant de 4898,85 € HT correspondant au dépassement de l'enveloppe annuelle allouée par la communauté de communes pour les travaux de voirie (rue de Georgie, chemin de la Chareyre et route du Bouchet)</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/039 et D2025/40	<p><b>Intempéries d'octobre 2024 : choix des entreprises chargées de réparer les dégâts sur les voies communales</b></p> <p><i>- Chemin de la Croix de Brige : Entreprise EUROVIA DALA (Aubenas), montant : 24257,90 € HT</i></p> <p><i>- Chemin des Thérons : Entreprise KEVIN TP (Mayres), montant : 22 540,00 € HT</i></p>	Approuvées unanimité
D2025/041	<p><b>Équipements sportifs : choix de l'entreprise pour la réalisation d'un espace de remise en forme en libre accès</b></p> <p><i>Installations complémentaires sur le complexe multisport de la Condamine. Station de cross-training, vélo elliptique, rameur, pousseur (en tout 11 agrès)</i></p> <p><i>Entreprise : Casals Sport Sud-Est (67129 Molsheim), montant : 18 825,60 € HT</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/042 et D2025/043	<p><b>Mise en vente de deux bâtiments communaux</b></p> <p><i>- Ancien cabinet dentaire 14 rue de la Fontaine (5 pièces, 110 m<sup>2</sup> habitables) – Estimation : 91 600 €</i></p> <p><i>- Local 5B rue Mercière (3 pièces sur 3 niveaux, 50 m<sup>2</sup> utiles) – Estimation : 20 000 €</i></p> <p><i>Offres à déposer en mairie avant le 15 septembre 2025</i></p>	Approuvées 12 pour 1 contre
D2025/044	<p><b>Opération façades</b></p> <p><i>Attribution d'une subvention de 1500 € à M. et Mme VILHEM Olivier et Jessica pour la réfection des trois façades de la maison située 8 place du Terras.</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/045	<p><b>Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies (SDE07)</b></p> <p><i>Modifications relatives notamment aux conditions de transfert et reprises de compétences du syndicat, à la gouvernance et à la représentativité des collectivités membres, ainsi qu'à la dénomination du SDE 07 qui sera désormais « Territoire d'Énergie 07 »</i></p>	Approuvée unanimité
D2025/046	<p><b>Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans</b></p> <p><i>Approbation de la nouvelle répartition des sièges des 16 communes membres à compter de 2026 (en vue des élections municipales) : accord local à 32 sièges</i></p> <p><i>Dont : 4 sièges pour la commune la plus peuplée (Jaujac), 3 sièges pour les autres communes de plus de 1000 habitants (dont Thueyts), 2 sièges pour les communes de 600 à 1000 habitants, et 1 siège pour les communes de moins de 600 habitants.</i></p>	Approuvée unanimité